



Rapport d'activité 2016

Comité et Membership

Président en 2016 : M. Henri Rothen

Comité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 : durant l'année 2016, le poste laissé vacant depuis le départ de Mme Christine Saifi a été repourvu par l'arrivée de M. le Dr Alberto Guardia, médecin spécialisé en informatique médicale et patient diabétique. Il n'y a pas eu d'autres changements au Comité, ce qui a permis d'assurer une continuité, gage de qualité et d'efficacité. Le comité est donc composé des personnes suivantes : M. Henri Rothen, président, M. Michel Jaccard, vice-président, Mme la Dresse Chiara Ferrario, diabétologue, Mme Parvine Gonzalez, M. Rafi Hadid, pharmacien, Mme la Dresse Patricia Halfon, spécialiste FMH en médecine interne, Mme Vlasta Mercier et par M. le Dr Alberto Guardia. Par ailleurs, Mme Annick Vallotton, secrétaire générale, et Mme Léonie Chinet, adjointe à la directrice du Programme cantonal diabète (PcD), participent aux séances du comité avec voix consultative.

La répartition des responsabilités au sein du comité de l'AVD est la suivante :

- ✓ Conduite générale de l'association / relations publiques et politiques : M. Henri Rothen
- ✓ Relations avec les médecins diabétologues : Mme Dresse Chiara Ferrario
- ✓ Relations avec les médecins généralistes : Mme Dresse Patricia Halfon
- ✓ Relations avec les pharmaciens : M. Rafi Hadid
- ✓ Relations avec l'Association suisse du diabète (ASD) et les entités de niveau fédéral œuvrant dans le domaine du diabète et des maladies chroniques : Mme Vlasta Mercier
- ✓ Représentante des patients : Mme Parvine Gonzalez
- ✓ Suivi de la réforme de l'AVD : M. Henri Rothen et M. Michel Jaccard
- ✓ Suivi du domaine de la e-santé et des nouvelles technologies : M. Dr Alberto Guardia
- ✓ Liaison entre l'équipe opérationnelle de l'AVD et le comité : Mme Annick Vallotton
- ✓ Liaison entre le PcD et l'AVD : Mme Léonie Chinet

Au 31 décembre 2016, l'AVD compte 1'222 membres, en diminution de 54 unités ; cette situation, qui se répète d'année en année, est préoccupante, d'autant plus que le Comité et les membres du staff de l'AVD ont régulièrement incité le corps médical et les soignants à référer des patients auprès de notre association. C'est cette désaffection pour l'AVD d'une écrasante majorité des personnes atteintes du diabète dans notre canton qui, régulièrement, conduit les responsables de l'AVD à vouloir que notre association renforce son rôle d'entité professionnelle, partenaire dans le système de santé vaudois.

Organisation générale et Ressources humaines

Dans la continuité de ce qui s'était passé au cours des 4 dernières années, le team opérationnel de l'AVD est resté stable, ce qui est très apprécié de nos membres. Cela démontre par ailleurs, s'il en était besoin, la grande motivation de chaque collaboratrice et la manifestation d'un « état d'esprit associatif » tout à fait remarquable.

Ainsi, en 2016, l'équipe permanente de l'AVD, composée de 7 personnes pour 3,1 EPT, est la suivante : Mme Annick Vallotton, secrétaire générale, Mme Claudine Testaz, comptable, Mmes Anne-Marie Martin et Annick Mottier Monod, secrétaires, Mme Dominique Chevailler et Mme Antoinette Neuenschwander, infirmières, et Mme Pastora Molina, déléguée de l'AVD, notamment auprès du corps médical et des soignants.

Situation financière

Sur le plan financier, l'exercice 2016 enregistre un bénéfice de CHF 96'470.--, alors qu'une perte de l'ordre de 7'300 francs était inscrite au budget 2016. Ce résultat positif doit cependant être largement nuancé, puisqu'il est la conséquence d'une écriture technique relative à la régularisation du legs de CHF 343'316 que l'AVD avait reçu le 13 mars 2012. Au cours de ces dernières années, si le legs a permis d'amortir des résultats déficitaires, il est important de noter que ceux-ci ont toujours été la cause d'activités et de projets, pas totalement couverts financièrement, conduits au bénéfice des patients diabétiques. Sans cette écriture de nature technique, le résultat de l'exercice 2016 aurait été un bénéfice de CHF 5'283. Ajoutons que ce résultat positif a aussi été influencé par le remboursement de l'assurance perte de gain de l'AVD à la suite de la longue absence pour cause de maladie d'une collaboratrice de notre association.

Nous disposons donc aujourd'hui d'une situation claire s'agissant de nos fonds propres. Le bilan affiche en effet un montant d'un peu plus de CHF 139'000 au 31 décembre 2016 au titre du solde du legs Sauty. Par ailleurs, le résultat positif de l'exercice 2016 nous a permis de constituer un « Fonds pour l'augmentation des charges salariales » qui nous permettra, le cas échéant, d'absorber les éventuelles augmentations de prime de l'assurance perte de gains.

A l'instar de la situation qui prévaut depuis plusieurs années, nous avons pu toujours compter en 2016 sur un soutien significatif de l'Etat - subvention de CHF 250'120 - et de l'appui très appréciable du Programme cantonal Diabète (PcD). Cela ne signifie pas que nous ne devons pas en permanence nous préoccuper d'une situation financière fragile via la maîtrise des charges et la recherche de revenus complémentaires. A cet égard, il ne faut pas cacher la difficulté d'obtenir le soutien des milieux économiques, notamment, en raison du fait qu'ils sont déjà très sollicités et que la cause du diabète, malheureusement, ne mobilise pas encore suffisamment ce type de donateurs potentiels.

Activités 2016 des organes de l'AVD

Les principales activités tant du comité que de l'équipe opérationnelle ont été les suivantes :

- Séances de comité : le comité s'est réuni 6 fois, soit 2 fois de moins qu'en 2015, mais avec la volonté de rencontres plus denses et orientées sur les enjeux stratégiques et financiers de notre association.
- Séances d'équipe : durant une bonne partie de l'année et de manière hebdomadaire, sous la direction du président en raison de l'absence prolongée de la secrétaire générale, mais également avec l'appui déterminant de l'adjointe de la directrice du Programme cantonal diabète (PcD), l'équipe opérationnelle a fait preuve d'un remarquable esprit de solidarité et a pu assurer la conduite des dossiers associatifs dans les meilleures conditions possibles.

Relations de l'AVD avec ses principaux partenaires en 2016

L'année 2016 a confirmé que l'Association vaudoise du diabète est de plus en plus en interaction avec des partenaires du système de santé suisse et national. Voici un résumé des relations avec nos principaux interlocuteurs :

- **Service de la santé publique** : négociation de l'avenant 2016 à la convention de subventionnement qui lie, depuis de nombreuses années, l'AVD aux pouvoirs publics. Rappelons tout d'abord qu'un effort financier important avait été consenti entre 2014 et 2015 par le passage de la subvention de CHF 185'000 à CHF 218'000. Cet effort s'est poursuivi en 2016 puisque la subvention a augmenté de plus de CHF 32'000 pour s'établir à CHF 250'120.
- **Collaboration AVD - PcD** : les deux entités, liées administrativement et partageant les mêmes locaux depuis mars 2013, se félicitent une nouvelle fois de s'être rapprochées depuis 4 ans, voire sous certains aspects d'être pratiquement intégrées. Les compétences et l'expertise des uns et des autres, mises en œuvre dans de nombreux projets impliquant des acteurs très divers du système de santé vaudois, ont en permanence eu pour finalité les intérêts des patients diabétiques, ceux d'aujourd'hui, mais aussi ceux de demain notamment via des expériences pilotes qui permettront de préparer les prises en charge qui s'imposeront au cours de ces prochaines années.

- **Réseau Santé Région Lausanne (RSRL)** : en 2016, la collaboration entre l'AVD et le RSRL, dont il faut rappeler qu'il regroupe plus d'une centaine de partenaires du domaine médico-social et 63 communes du Grand Lausanne, s'est poursuivie selon des modalités un peu différentes de celles qui avaient prévalu en 2015. C'est M. Dr Alberto Guardia, par ailleurs membre du Comité de l'AVD, qui s'est particulièrement investi dans cette collaboration et, au-delà, dans la mise en œuvre d'un dispositif régional de prise en charge de patients diabétiques qui assure à ces derniers une implication et une coordination de l'ensemble des acteurs concernés par cette pathologie et par les conséquences qu'elle induit.
- **Association suisse du diabète (ASD)** : la collaboration avec l'ASD, toujours très positive des deux côtés de la Sarine, s'est poursuivie en 2016, mais avec une intensité légèrement moins forte qu'en 2015, non pas à cause du manque d'engagement des uns et des autres, mais en raison du fait que l'ASD avait en bonne partie achevé ses démarches de réforme qui avaient passablement mobilisé ses membres au cours des dernières années. Cela étant, les permanents de l'AVD et le président ont participé aux séances des responsables, au groupe de travail « Politique de marché » et conférences des présidents.

Au chapitre des relations avec l'ASD, il est important de signaler un conflit financier qui a concerné l'ensemble des associations cantonales dans le cadre du respect du contrat OFAS. Les prévisions d'activités en matière de conseils aux patients diabétiques ne se sont pas concrétisées, en particulier dans certains cantons, et l'OFAS a réclamé le remboursement d'un montant global de plus de CHF 300'000. Le canton de Vaud, moins concerné que d'autres par l'écart entre les prévisions et les activités réelles, a dû rembourser pour sa part une somme de CHF 10'600 pour les années de 2011 à 2015 sur un montant total encaissé de quelques CHF 70'000. Au plan national, après des négociations très dures avec certains cantons, l'ASD a accepté de faire un geste de solidarité et a pris en charge un montant significatif. Au-delà de ce conflit désormais réglé, les associations cantonales, par conséquent l'AVD aussi, devront se positionner dès 2018 par rapport à la poursuite ou non des prestations financées par l'OFAS. En effet, les exigences statistiques de cet office fédéral sont telles que l'on doit s'interroger sur la rentabilité de prendre part au contrat liant l'OFAS et l'ASD.

- **Ligues de la santé** : les relations avec les Ligues de la santé, qui se situent dans le même immeuble de Provence 12 à Lausanne que les bureaux de l'AVD, se sont poursuivies normalement, en particulier sur le plan informatique via le mandat assuré par la Fédération des Hôpitaux Vaudois Informatique (FHVI). En outre, afin de décharger la comptable d'un certain nombre de tâches, l'administration des ressources humaines de l'AVD et du Pcd a été confiée aux Ligues de la santé.

Il faut mentionner que les Ligues de la santé ont été profondément réformées au cours de l'année 2016, opération achevée au début de l'année 2017. Cette institution, dont la création date de 37 ans, est désormais dissoute, mais elle est remplacée par deux associations aux missions et à la gouvernance plus cohérentes, à savoir Promotion Santé Vaud pour contribuer à la conduite de la politique cantonale de promotion de la santé et de prévention primaire (PSPP) et aduna romandie chargée de poursuivre et de renforcer les activités de mutualisation des prestations administratives de plusieurs institutions du domaine santé-social dans notre canton. L'AVD ne fait pas partie de Promotion Santé Vaud en raison des missions de cette dernière, ce qui n'exclura pas des partenariats, alors qu'elle est membre de plein droit d'aduna romandie et présente au Comité de cette nouvelle association.

Activités 2016 de l'AVD

Dans un contexte de stabilité retrouvée, les activités suivantes ont été réalisées :

- **Cours Evivo « Devenir acteur de sa santé avec une maladie chronique »** : lors de chaque rapport d'activité, nous nous permettons d'insister sur l'intérêt de ce cours, qui privilégie l'autonomisation des patients atteints d'une maladie chronique, quelle qu'en soit la nature. En 2016, grâce en particulier à un article d'une page entière parue dans le quotidien 24 Heures, mais également en raison des efforts importants de promotion de cette démarche, notamment de la part de Mme Molina, notre déléguée, et de Mme Neuenschwander, l'une de nos infirmières en diabétologie, nous avons enregistré un intérêt accru pour cette démarche, même si le nombre potentiel des personnes qui pourraient ou devraient participer à EVIVO est encore très faible en regard du nombre de malades chroniques dans notre canton. En 2016, c'est 31 personnes qui ont pris part à 4 sessions, chacune d'entre elles tirant un bilan très positif de cette confrontation, dans le bon sens du terme, entre les animateurs d'une part et les patients souffrant de différentes maladies chroniques d'autre part.

- **Journée mondiale du diabète du 14 novembre 2016** : en raison de la préparation du Salon Planète Santé qui a eu lieu seulement quelques jours après la JMD et des efforts que cela a nécessités, nous avons choisi de limiter la commémoration de cette Journée à une opération « Portes ouvertes » dans les locaux de l'AVD et du PcD. Ainsi, nous avons été en mesure de dresser plusieurs petits stands internes afin de présenter de manière dynamique les principales activités des deux entités susmentionnées. La participation à cette JMD, qui tombait sur un jour pas très favorable - lundi - a été de l'ordre de 40 personnes.
- **Conseils, information** : via son secrétariat, l'AVD a évidemment poursuivi ses activités au service de ses membres, des professionnels de santé, mais aussi de la population au sens large. Depuis plusieurs années, nous enregistrons régulièrement une progression des demandes de conseils et d'informations. L'année 2016 n'a pas fait exception et c'est ainsi un grand nombre de sollicitations que notre secrétariat et nos infirmières ont dû traiter, certes pour des membres, mais aussi et surtout pour des non membres de l'association. A cet égard, nous nous devons de marquer une certaine déception en constatant que la sollicitation des services de notre association ne débouche pas assez souvent sur des demandes d'adhésion. Des premières réflexions ont eu lieu sur l'opportunité et la possibilité d'obliger des non membres à rejoindre l'AVD avant de se voir délivrer une prestation, mais la question est délicate en raison du subventionnement de l'Etat de Vaud dont bénéficie l'AVD et qui oblige cette dernière à assumer ses responsabilités, notamment en matière d'information à la population.
- **Stands** : en 2016, nous avons maintenu notre politique instaurée dès 2015 de limitation de notre présence sur des stands. Confrontés à des choix de priorités, nous continuons à penser que ces stands n'offrent pas les meilleures conditions pour une information ciblée et efficace à la population. Cela étant, en 2016, nous avons assuré la présence de l'AVD lors du Forum du Programme cantonal diabète (PcD) qui regroupe un grand nombre de professionnels, ainsi que lors du Salon Planète Santé (voir ci-dessous)
- **Consultations** : Il est tout d'abord important de rappeler que les consultations ont été multipliées par un facteur de 2,5 entre 2013 et 2015, en partie compte tenu de l'augmentation des ressources infirmières, mais aussi en raison d'une demande de plus en plus forte de nos membres et des non membres. En 2016, nous avons dispensé 918 consultations, dont 192 d'éducation thérapeutique pour 76 clients et 726 interventions de soins de podologie pour 182 clients. Si nous avons totalement conscience de l'importance de ce type de soins en raison des conséquences dramatiques d'un mauvais suivi de l'état de santé des pieds des personnes diabétiques, Les soins de pieds représentent aussi une bonne entrée en matière pour l'éducation thérapeutique. il n'en reste pas moins que nous craignons que cette activité prenne trop d'importance et péjore les consultations exclusivement consacrée à cette dernière. Nous lançons donc ici un nouvel appel afin que les médecins, auxquels les patients disposent d'un droit de demander une prescription, réfèrent à l'AVD un nombre accru de patients pour des consultations d'éducation thérapeutique.

Pour en revenir aux soins des pieds, les responsables de l'AVD et du PCd ont sollicité à la fin 2016 les représentants du Service de la santé publique (SSP) afin de leur faire part de leurs préoccupations tant en ce qui concerne l'ampleur croissante de la demande, l'absence d'une offre suffisante dans le réseau et la question de la rentabilité de ces prestations. Tout cela dans un contexte où la motion du conseiller national Fridez - demande de reconnaissance par la LAMal des prestations des pédicures-podologues diplômés pour les soins prodigués aux patients diabétiques - a malheureusement été classée après plusieurs années d'espoir de cette reconnaissance. En conséquence et à titre d'information, ne figurent aujourd'hui en tant que prestations obligatoires remboursées les soins pédicures pour les diabétiques (réf. art. 7, alinéa 2, lettre b du chiffre 10 de l'Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins - OPAS) que s'ils sont prodigués sur prescription médicale par des infirmiers, des organisations de soins à domicile ou des établissements médico-sociaux, libres à ces différents prestataires d'engager des pédicures-podologues pour cette tâche.

Dans ce contexte difficile et dans un premier temps, soit dès 2017, il a été décidé de concert entre le SSP et l'AVD, mais aussi le PcD, de procéder à des relevés statistiques très précis des soins de podologie, mais également du nombre de cas refusés, de manière à pouvoir déterminer la nature des dispositifs de prise en charge qu'il faudrait pouvoir mettre en œuvre idéalement dès le début de l'année 2018. Certains éléments en rapport avec la rentabilité des soins infirmiers et leur impact sur les comptes (déficitaires) de l'AVD seront aussi étudiés. Le cas échéant, il n'est pas exclu qu'une demande de subvention complémentaire soit présentée au Service de la santé publique (SSP).

- **Brochure d'information « Je suis diabétique...et maintenant ? »** : la réalisation de cette brochure, en 2014, a ouvert la voie d'une meilleure information envers les patients diabétiques, notamment ceux qui viennent d'apprendre leur diagnostic. Pour la diffusion de ce document, nous avons pu compter sur les efforts de promotion de Mme Pastora Molina auprès du corps médical et des soignants en général, mais aussi sur la bienveillance d'une bonne partie des médecins de famille. Le stock des 10'000 brochures que nous avons éditées étant bientôt épuisé, nous allons devoir procéder à un bilan de cette importante démarche d'information, puis probablement envisager une nouvelle édition modifiée de cette brochure. Afin de garantir le succès de cette opération, une collaboration étroite sera instaurée entre l'AVD et l'association « Médecins de famille Vaud » en 2017.
- **Conférences lors de l'AG du 30 avril 2016**: cet événement annuel, rendez-vous des fidèles de notre association, représente chaque fois une excellente occasion d'intéresser l'auditoire à des sujets très concrets. En 2016, la Conférence « Dépistage et traitement de la rétinopathie diabétique : défis et perspectives » donnée par la Dresse Aude Ambresin, médecin à l'Hôpital ophtalmique Jules Gonin, a suscité un intérêt considérable, l'ampleur des questions étant là pour le démontrer.

Echanges entre les membres : les échanges entre les membres représentent l'une des raisons d'être importante de toute association, mais cela est particulièrement vrai dans une entité composée de patients naturellement attachés à des marques de partage et de solidarité. En 2016, on peut citer les actions suivantes au titre des échanges entre les membres :

- ✓ 7 rencontres du groupe d'échanges pour les diabétiques de type 1
- ✓ 8 café-échanges pour les diabétiques de type 2

Par ailleurs, les activités telles que sorties en raquettes, randonnées pédestres et bowling ont eu lieu et ont permis de nouer des contacts dans un climat informel.

- **Patients experts** : Fin 2015, ce groupe de patients experts a été créé, car de nombreuses personnes vivant avec le diabète ont exprimé le besoin d'échanger d'égal à égal avec d'autres personnes ayant fait face à des situations similaires. Le patient expert peut apporter un appui ponctuel dans des situations particulières, comme par exemple: diabète nouvellement diagnostiqué - voyages - sport - grossesse - changement de traitement - pompes à insuline - le diabète au quotidien - la communication avec l'entourage, etc. Les patients experts bénéficient d'une formation en accompagnement et sont soumis à la confidentialité. Plus concrètement, en 2016, les actions suivantes ont permis de donner de la substance à cette démarche des patients experts :
 - ✓ Envoi de présentoirs avec les des cartes de visite à 1'200 membres, 35 médecins, 95 diététiciens et diététiciennes, 49 infirmiers et infirmières en diabétologie et 30 podologues
 - ✓ 40 présentoirs distribués lors des forums d'automne
 - ✓ 5 demandes reçues
- **Bénévolat** : s'il y a des personnes fidèles à notre association et depuis longtemps, les bénévoles en font partie au premier chef. Les services qu'ils nous ont fournis, tant dans le domaine administratif que dans l'organisation de diverses manifestations, ont été précieux. Nous leur exprimons ici toute notre reconnaissance.
- **Présence sur les réseaux sociaux et sur Internet** : l'année 2016 a confirmé que l'AVD avait eu raison d'être présent sur les réseaux sociaux en particulier sur Facebook. En effet, la page de notre association a donné lieu à de nombreux échanges et a permis tant à des membres qu'à des non membres de se rencontrer virtuellement. Nous avons enregistré un nombre très important de visites sur notre page Facebook en 2016, ce qui est très satisfaisant lorsque l'on sait la concurrence à laquelle nous sommes confrontés dans l'accès à des informations de qualité.

L'année 2016 a également vu la rénovation complète du site Internet commun AVD - PcD grâce à une collaboration remarquable entre les responsables de ces deux entités - citons Mme Léonie Chinet, M. le Dr Guardia, Mme Annick Mottier et Mme Céline Diserens - et avec l'appui d'un prestataire externe particulièrement impliqué dans la réalisation de sites touchant au domaine de la santé. Notre site est désormais plus clair en fonction des publics auxquels il s'adresse et la navigation est beaucoup plus cohérente et conviviale que dans le passé. Afin d'inciter nos membres à consulter régulièrement le nouveau site, nous vous communiquons ci-après le lien : <http://www.diabetevaud.ch>

- **Salon Planète Santé** : cette importante manifestation d'envergure romande, voire nationale, a connu sa deuxième édition en 2016 après la première organisée en 2014. Marquant une fois de plus leur volonté de collaborer étroitement, l'AVD et le PcD ont mis sur pied un stand commun. Que M. Aurélien Georges, collaborateur du PcD, soit ici spécialement remercié pour le rôle qu'il a joué dans l'organisation du stand et des animations qui ont eu lieu durant les 4 jours du Salon. Les membres du Comité ont aussi accepté de s'impliquer, en particulier les médecins. Leur participation a été très appréciée en raison des questions de nature médicale qui sont de plus en plus posées dans ce genre de manifestations et qui méritent des réponses extrêmement précises. L'engagement sans faille de Mme Léonie Chinet et des infirmières en diabétologie de l'AVD, notamment dans la réalisation des quelques 1'800 tests de risque en ligne et des 200 glycémies, doit aussi être souligné.
- **Comité de soutien** : à l'instar d'autres associations, nous avons poursuivi nos efforts pour la constitution d'un tel Comité. Rappelons que nous cherchons des personnalités issues du monde économique, voire d'institutions oeuvrant dans les domaines de la santé et du social, qui pourraient s'engager à verser une somme de l'ordre de CHF 4'000 par année durant 3 ans, simplement pour soutenir la cause des patients diabétiques, par conséquent sans contrepartie. Cette démarche est cependant un peu plus compliquée que prévu, mais nous ne perdons pas espoir d'arriver à nos fins en 2017.
- **Modification de la raison sociale** : afin de disposer d'une raison sociale cohérente avec celle de l'association faïtière suisse - **diabètesuisse** - toutes les associations cantonales s'adaptent progressivement. Ainsi, nous avons décidé depuis l'automne 2016 de modifier notre raison sociale ; notre association s'intitule désormais **diabètevaud**. Dans le présent rapport, afin de faciliter la lecture, nous avons cependant choisi de n'utiliser que la dénomination « Association vaudoise du diabète » (AVD).

Avenir

Les évolutions du système de santé, particulièrement importantes, nombreuses et fréquentes dans le canton de Vaud, modifient chaque année la vision que nous pouvons avoir de l'avenir de notre association. Nous ne sommes évidemment pas les seuls dans cette situation. Cela étant, même si nous avons la volonté et la capacité de nous adapter en permanence, il faut bien avouer que la visibilité à trop court terme dont nous disposons est parfois pénible, notamment pour des collaboratrices et collaborateurs qui s'engagent tous les jours pour le bien des patients.

En ce début d'année 2017, alors que le chef du Département de la santé publique et de l'action sociale (DSAS) a lancé une consultation pour un projet visant à instituer 4 Régions de santé, dont on peut attendre qu'il bouleverse en profondeur notre organisation sanitaire, nous pouvons sans doute partager les objectifs de cette réforme, mais nous interroger aussi sur les conditions extrêmement complexes de sa mise en œuvre, par conséquent sur l'incertitude que cela occasionnera durant plusieurs années auprès de l'ensemble des acteurs de la santé.

Dans ce contexte, même si l'on peut considérer que la réforme envisagée représente globalement plus d'opportunités que de menaces, il n'en reste pas moins que tant l'AVD que le PcD pourraient être menacés de disparition dès lors que la volonté politique semble vouloir donner aux Régions de santé une emprise totale sur toute la chaîne de soins, voire sur les actions de promotion de la santé et de prévention.

Cela étant, nous pensons que l'incertitude ambiante représente aussi une occasion de positionner les missions essentielles de notre association et celles du PcD dans l'organisation sanitaire future, en conservant absolument les acquis d'une collaboration remarquable instaurée depuis 4 ans.

Dès lors que nous continuerons avec conviction à n'avoir pour préoccupation que les intérêts des patients, nous ne doutons pas pouvoir jouer un rôle positif dans les temps à venir, quel que soit le système de santé que nos autorités nous préparent.

Le Comité de l'AVD

Lausanne, le 24 mars 2017 / Henri Rothen